



# AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**LE 4 MAI 2012**

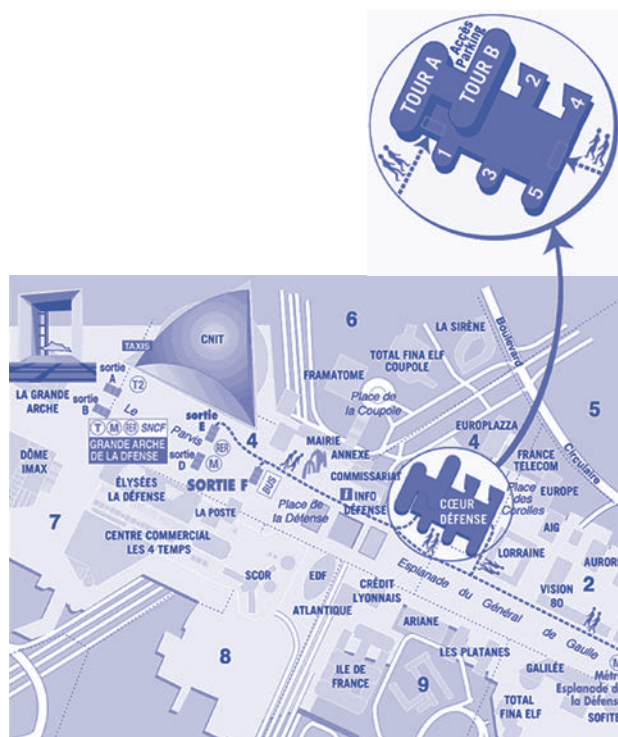
à 14 heures

au Centre de conférences de CŒUR DÉFENSE,  
Amphithéâtre Hermès

110, Esplanade Charles de Gaulle  
92931 PARIS LA DÉFENSE Cedex



# ACCÈS ET ITINÉRAIRES

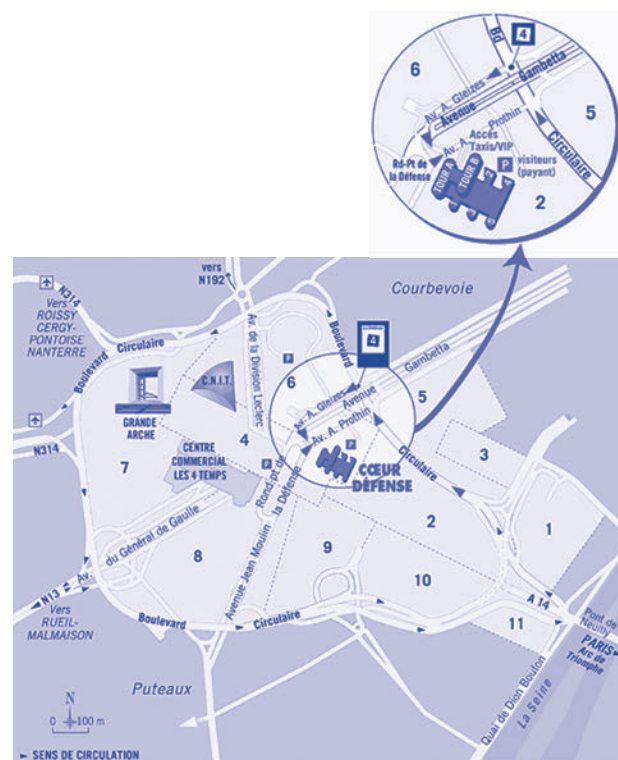


## SE RENDRE À CŒUR DÉFENSE ACCÈS PIÉTONS

La station centrale « **La Défense Grande Arche** » se trouve à moins de deux minutes de Cœur Défense et propose plusieurs moyens de transport :

- La ligne de **métro n°1** (Château de Vincennes/La Défense Grande Arche) et le **RER A** (Boissy-St-Léger/ Marne-La-Vallée - Poissy/Cergy) traversent tous les deux le centre historique de Paris d'est en ouest et vous offrent une multitude d'interconnexions.
- La ligne de **tramway T2** (Issy/Val de Seine).
- Un accès SNCF (lignes Paris - Saint-Lazare Saint-Nom-La-Bretèche ou Versailles-RD/Saint-Quentin-en-Yvelines/La Verrière).
- De nombreuses **lignes de bus** en provenance de Paris (n° 73 La Défense/Musée d'Orsay), de l'ouest parisien (141, 144, 159, 258, 262, 272, 275, 278, 360, 378) ou du nord (161, 174, 178).

Prendre la **sortie F Calder-Miro** puis suivre le fléchage piétons « **La Défense 4** ». Enfin, suivre le fléchage correspondant à l'immeuble Cœur Défense.



## SE RENDRE À CŒUR DÉFENSE ACCÈS VOITURES

**Accès routier depuis Paris Bd Périphérique :**

- Sortir **Porte Maillot** direction La Défense
- Suivre la direction Neuilly (avenue Charles de Gaulle)
- Emprunter le pont de Neuilly, puis prendre **Boulevard Circulaire** desservant tous les quartiers de la Défense
- Sortir à **La Défense 4**
- **Emprunter l'Avenue André Gleizes, tourner à gauche et accéder à Cœur Défense par l'Avenue André Prothin**
- Suivre les indications **Parking Visiteurs Cœur Défense** ou **l'Accès Taxi/VIP** (sur demande).

Depuis ces parkings, prendre les ascenseurs et accéder au niveau de Conférences.

**Une autre possibilité de parking :**

Sortie La Défense 4, le **Parking Centre** (prendre la sortie piétons pour rejoindre le Parvis de la Défense).

# AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE des actionnaires qui se tiendra le vendredi 4 mai 2012, à 14 heures, au Centre de Conférences de la Tour «Cœur Défense», Amphithéâtre Hermès - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 PARIS LA DÉFENSE Cedex (plan d'accès ci-contre), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- Rapport spécial du Président sur le programme de rachat d'actions,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L 225-40 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et fixation du dividende,
- Quitus aux administrateurs,
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Questions diverses.

## AVIS DE CONVOCATION

La participation à l'Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres à votre nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour votre compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dernier étant tenu de délivrer une attestation de participation.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par votre conjoint, par un autre actionnaire, ou par toute autre personne de votre choix.

L'actionnaire ou son mandataire devra être en possession d'une pièce d'identité.

Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, vous êtes invité(e) à retourner le pouvoir ou le vote par correspondance, au moyen de l'enveloppe-réponse jointe.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvenus au siège social de la société, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

Il n'est pas prévu de vote à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée et de ce fait, aucun site visé à l'article R 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée générale sont tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sont publiés sur le site internet **[www.vicat.fr](http://www.vicat.fr)**

En tant qu'actionnaire personne physique fiscalement domicilié en France, vous pouvez opter pour les dividendes visés par l'article 117 quater du Code général des impôts et perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour l'assujettissement à un prélèvement libératoire au taux de 21 % (auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition globale de 34,5 %). A défaut d'option formulée dans les délais, les dividendes nets que vous percevrez, déduction faite des prélèvements sociaux au taux de 13,5 %, seront soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif. Ainsi, si vous détenez des titres de la société Vicat au nominatif pur et que vous souhaitez opter pour cette possibilité d'être soumis au prélèvement libératoire pour tout ou partie des dividendes à recevoir, nous vous demandons de formuler votre option, qui sera irrévocable, au plus tard à la date de réunion de l'AGO des actionnaires qui se tiendra le 4 mai 2012. Si vous détenez des titres de la société Vicat au nominatif administré ou au porteur et que vous souhaitez profiter de cette possibilité pour tout ou partie des dividendes à recevoir, nous vous invitons à vous rapprocher dès à présent de votre établissement financier teneur de compte afin que celui-ci vous renseigne sur les modalités d'exercice de l'option pour l'assujettissement au prélèvement libératoire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Paris, le 18 avril 2012

Le Conseil d'Administration

# EXPOSÉ SOMMAIRE SUR L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ EN 2011

## 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Une performance solide dans un environnement contrasté.
- Bonne résistance des niveaux de marge compte tenu des événements intervenus en Egypte.
- Solide génération de cash-flows opérationnels.
- Stratégie réussie de diversification géographique.
- Endettement maîtrisé et situation financière très saine.
- Dividende proposé à 1,50 € par action.

## 2. LA PROFESSION CIMENTIÈRE EN FRANCE

La consommation nationale de ciment s'est élevée à 21,3 millions de tonnes en 2011 contre 19,8 millions de tonnes en 2010, soit un accroissement de 7,6 %.

## 3. ACTIVITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ

### Chiffre d'affaires

Les ventes de ciment se sont élevées à 3,4 millions de tonnes en 2011 soit une progression de 9,7 % par rapport à 2010.

Les volumes de l'activité papier-emballage ont atteint respectivement 23 224 tonnes et 66,1 millions de sacs.

Le chiffre d'affaires total a atteint 485 millions d'euros en 2011 contre 444 millions d'euros en 2010 soit + 9,2 %.

### Résultat

Le bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions, s'élève à 211,2 millions d'euros et le bénéfice net à 152,4 millions d'euros, après prise en compte de la participation des salariés de 4 millions d'euros et de l'impôt sur les sociétés pour 15,3 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement est de 190 millions d'euros.

Le Conseil propose la distribution d'un dividende de 67,35 millions d'euros, soit 1,50 euro brut par action (hors prélèvements sociaux), identique à celui de l'exercice précédent.

## 4. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires	2 265	2 014
Résultat net consolidé	193	264
<i>dont part du Groupe</i>	164	203
Capacité d'autofinancement	363	409
EBITDA *	491	504
Investissements	311	612
<i>dont industriels</i>	275	335
<i>dont financiers</i>	36	277
Effectif moyen	7 387	7 040

\* L'EBITDA se calcule en sommant l'excédent brut d'exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

# PROJET DE RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat bénéficiaire de cet exercice à 152 356 641 euros.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

## DEUXIEME RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat consolidé du Groupe de cet exercice à 193 128 000 euros, dont un résultat net part du Groupe de 163 607 000 euros.

## TROISIEME RÉSOLUTION

*(Affectation des résultats et fixation du dividende)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

- bénéfice de l'exercice 2011	152 356 641 €
- report à nouveau antérieur	103 403 646 €
<b>- total</b>	<b>255 760 287 €</b>

### Affectation :

- dividende	67 350 000 €
(sur la base de 100% du capital social, soit 44 900 000 actions de 4 € de valeur nominale)	
- dotation aux autres réserves	38 410 287 €
- report à nouveau	150 000 000 €

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2011, à une somme brute (hors prélèvements sociaux) de 1,50 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 11 mai 2012, au siège social et au guichet des banques, dans le cadre des dispositions relatives à la dématérialisation des valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués par action pour les trois exercices précédents, ont été les suivants, à nombre d'actions comparables :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende distribué</b>
2008	1,50 €
2009	1,50 €
2010	1,50 €

Il est rappelé que le montant des dividendes mentionnés tient compte de toutes les actions existantes. Lors de la mise en paiement, les dividendes sur actions propres seront affectés au compte « report à nouveau ».

Les dividendes ouvrent droit à l'abattement aux taux et conditions prévus à l'article 158-3 du Code général des impôts.

## QUATRIEME RÉSOLUTION

*(Approbation des conventions réglementées)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

## CINQUIEME RÉSOLUTION

*(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le rapport annuel, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect des conditions et obligations prévues par les articles L225-209 à L225-212 du Code de commerce,

du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

La Société pourra acquérir, céder, transférer ou échanger, par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en respectant les limites ci-dessous :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessous. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 480 574 actions de 4 euros de nominal représentant un montant maximum de 348 057 400 euros.

La Société pourra, le cas échéant, bénéficier des dispenses prévues à l'article 241-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ces opérations devront être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

En application de la présente résolution, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des contrats financiers dérivés et à des bons, en vue de (sans ordre de priorité) :

- (a) attribuer des actions aux salariés et aux mandataires sociaux et notamment dans le cadre de la participation et de l'intéressement.
- (b) assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers.
- (d) annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente résolution à tout moment pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange, dans les limites et sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2011.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes déclarations et autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## **SIXIEME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Raynald Dreyfus pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

## **SEPTIEME RÉSOLUTION**

*(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

# RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

## ARTICLES R.225-81, R.225-83 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE

(en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
<b>1) SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	187 084 800	179 600 000	179 600 000	179 600 000	179 600 000
Nombre d'actions émises	46 771 200	44 900 000	44 900 000	44 900 000	44 900 000
<b>2) RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
Chiffre d'affaires HT	510 432 697	511 841 942	448 708 588	444 001 111	484 696 600
Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	204 175 655	201 208 409	186 205 363	175 735 104	211 190 319
Impôt sur les bénéfices	18 005 000	22 621 500	28 903 959	20 414 515	15 286 066
Participation des salariés due au titre de l'exercice	5 415 687	5 332 772	4 849 805	3 982 186	4 029 869
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	82 336 178	103 414 454	124 861 843	118 026 898	152 356 641
Montant des bénéfices distribués	70 156 800	67 350 000	67 350 000	67 350 000	67 350 000
<b>3) RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfice après impôt, participation mais avant amortissements et provisions ( <i>à nombre d'actions comparables</i> )	4,03	3,86	3,40	3,37	4,27
Bénéfice après impôt, participation amortissements et provisions ( <i>à nombre d'actions comparables</i> )	1,83	2,30	2,78	2,63	3,39
Dividende versé à chaque action	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
<b>4) PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés	842	850	848	859	862
Montant de la masse salariale <sup>(1)</sup>	37 860 259	38 720 960	40 694 345	41 518 392	43 128 593
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc..)	18 482 985	18 191 928	19 044 121	19 872 426	20 442 672

(1) Indemnités de départs des préretraites exclues.



# FORMULE DE DEMANDE D'ENVOI DONT L'UTILISATION EST FACULTATIVE

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2012**

### **Demande d'envoi de documents et renseignements**

Je soussigné .....

Demeurant à .....

Propriétaire de ..... actions nominatives, ayant pris connaissance des documents joints à la présente formule, se rapportant à l'Assemblée Générale précitée, prie la société Vicat de bien vouloir m'adresser, en application de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les documents prévus à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à ..... le ..... 2012

(signature)

Tout actionnaire peut, conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article R. 225-88 du Code de commerce, obtenir par une demande unique l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Cette demande est à rédiger sur papier et à adresser à la société Vicat à Paris La Défense. Le présent formulaire est à l'usage exclusif des actionnaires désirant recevoir la documentation prévue par la loi.

# NOTES

# NOTES



**Société anonyme au capital  
de 179600000 euros**  
Siège social :  
Tour Manhattan - 6, place de l'Iris  
92095 Paris-La Défense Cedex  
Tél.: 01 58 86 86 86  
Fax : 01 58 86 87 87  
RCS Nanterre 057 505 539  
SIREN 057.505.539  
[www.vicat.fr](http://www.vicat.fr)

